

En exécution de la Directive 89/686/CEE du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des états membres relatives aux équipements de protection individuelle et des décrets n° 92-765, 766 et 768 du 29 juillet 1992 portant transposition de cette directive en droit français,

L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SECURITE

habilité par arrêté des ministères chargés du travail et de l'agriculture en date du 11 août 1992,
identifié sous le numéro 0070,
attribue

L'EXTENSION DE
L'ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE
n° 0070-687-085-01-04-0006 / Ext 01-02-04

au modèle d'équipement de protection individuelle suivant :

- dénomination : Lunettes à branches
- marque commerciale, type : **SILIUM**
- fabricant : Bollé Protection
- demandeur de l'attestation : Bollé Protection
161, Rue Alexis Perroncel
69100 Villeurbanne

- Date d'effet : 25/02/2004

La description détaillée du modèle d'équipement de protection individuelle objet de cette attestation, ainsi que les références des prescriptions vérifiées dans le cadre de l'examen CE de type et des rapports d'essais et de vérifications correspondants sont précisées en pages 2/3 et 3/3 de cette attestation.

Le 10/03/2004
Le Directeur du Centre,



P. ANGOT

NOTA : Toute modification apportée au matériel neuf, objet de la présente attestation d'examen CE de type doit être portée à la connaissance de l'organisme habilité en application de l'article R 233-62 du Code du Travail ainsi que toute modification des informations contenues dans le dossier technique sur la base duquel l'attestation CE de type a été délivrée (changement de lieu, changement de raison sociale du fabricant, retrait de certificat d'assurance qualité, modification des caractéristiques et des limites d'emploi du produit, etc...).

La reproduction de cette attestation n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Elle comporte 3 pages numérotées de 1/3 à 3/3. Toute reproduction partielle nécessite l'approbation de l'organisme notifié.